

En 2016, le marché de la complémentaire santé et de la prévoyance a été porté par les contrats collectifs

Trois familles d'assureurs proposent des garanties santé et prévoyance en France : les institutions de prévoyance régies par le code de la sécurité sociale, les sociétés d'assurance régies par le code des assurances et les mutuelles régies par le code de la mutualité.

En 2016, le marché de la complémentaire santé et de la prévoyance est en croissance de 1,6 % et représente 56,7 Md€ de cotisations. Il a été tiré par la progression des contrats collectifs (+2,7 % contre +0,6 % pour les contrats individuels) qui représentent désormais la moitié des cotisations.

Cotisations 2016 en santé et en prévoyance

	Cotisations (en Md€)			Évolution (en %)		
	Contrats individuels	Contrats collectifs	Ensemble	Contrats individuels	Contrats collectifs	Ensemble
Institutions de prévoyance	0,8	11,4	12,2	-8,5%	0,6%	0%
Sociétés d'assurance	13,8	10,8	24,6	1,8%	6,6%	3,8%
Mutuelles	13,9	6,1	19,9	0,0%	0,2%	0,1%
Ensemble	28,5	28,3	56,7	0,6%	2,7%	1,6%

Sources : CTIP, FFA, FNMF

Nota : en raison des arrondis, la somme des cotisations santé et prévoyance n'est pas toujours égale à l'ensemble.

Le marché de la complémentaire santé a progressé de 1,6 %, à 36,3 Md€ de cotisations

En complémentaire santé, la progression du volume des cotisations provient de celle des contrats collectifs (à 16,9 Md€ en 2016, soit +5,5 % par rapport à 2015) qui bénéficient de la mise en application de la loi de sécurisation de l'emploi généralisant la complémentaire santé au 1^{er} janvier 2016. La baisse du volume des cotisations des contrats individuels reste contenue (à 19,4 Md€, soit -1,6 %).

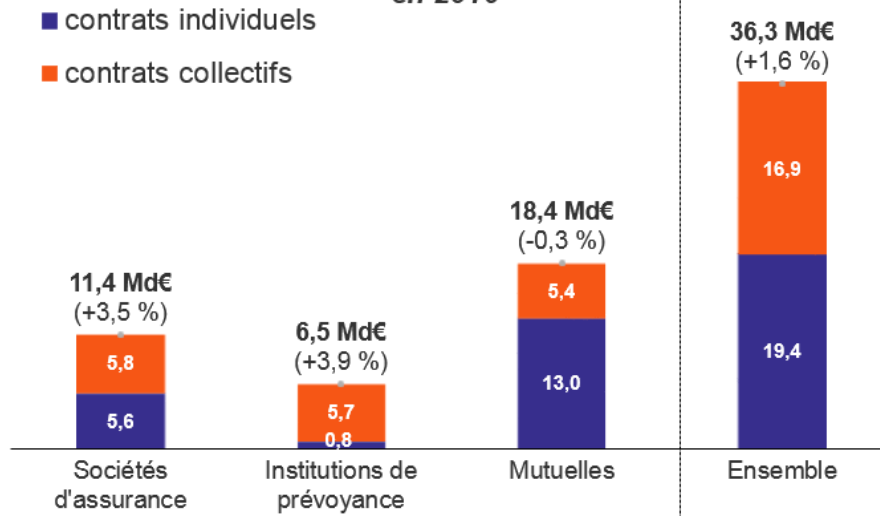
Pour les institutions de prévoyance et les sociétés d'assurance, la progression des cotisations est proche (respectivement +3,9 % et +3,5 %). Pour les mutuelles, les cotisations sont quasi-stables (-0,3 %). Les parts de marché (individuel et collectif) s'élèvent à 51 % pour les mutuelles, 31% pour les sociétés d'assurance et 18 % pour les institutions de prévoyance.

Le marché de la prévoyance a progressé de 1,7 %, à 20,5 Md€ de cotisations

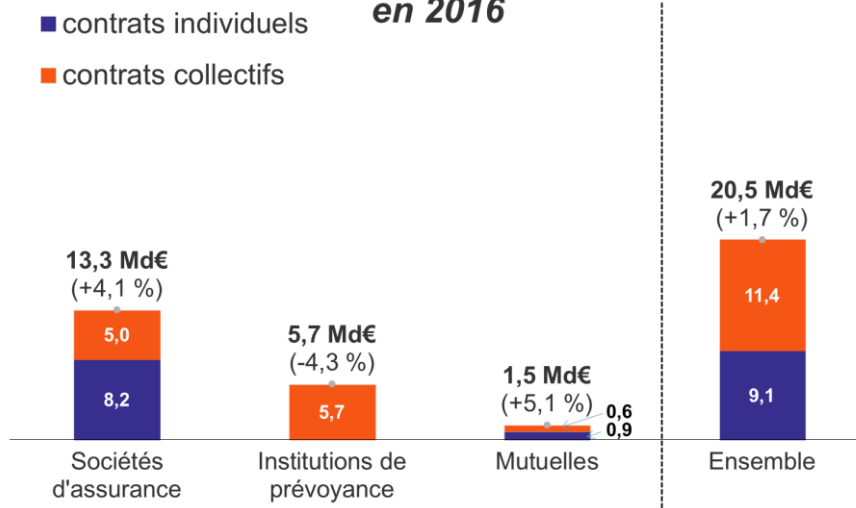
En prévoyance, ce sont les cotisations des contrats individuels qui tirent le marché à la hausse (+5,5 % contre -1,2 % pour les cotisations des contrats collectifs). Les contrats collectifs restent toutefois prépondérants, représentant 56 % des cotisations.

La croissance d'ensemble du marché masque des dynamiques différentes entre les acteurs. Les mutuelles affichent la plus forte croissance des cotisations (+5,1 %), devant les sociétés d'assurance (+4,1 %), tandis que celles des institutions de prévoyance reculent (-4,3 %). Les parts de marché (individuel et collectif) s'élèvent à 65 % pour les sociétés d'assurance, 28 % pour les institutions de prévoyance et 7 % pour les mutuelles.

Cotisations en assurance santé en 2016



Cotisations en assurance prévoyance en 2016



Source : CTIP, FFA, FNMF

Nota : en raison des arrondis, la somme des cotisations santé et prévoyance n'est pas toujours égale à l'ensemble.

Note méthodologique

La ventilation des volumes de cotisations est déterminée par entité, selon la liste des organismes agréés publiée par l'ACPR. Une vision par groupe serait différente puisque la ventilation se référerait à la catégorie juridique de l'entité tête du groupe et non plus à celle de chaque entité. En 2016, par exemple, le fait de comptabiliser dans les cotisations des mutuelles celui d'une société anonyme d'assurance dont les titres sont détenus par des mutuelles relevant du code de la mutualité conduirait à faire varier la part de marché de la Mutualité de 50,8 % à 51,1 % en santé et de 7,3 % à 10,6 % en prévoyance. De même, dans une vision groupe, la part de marché des institutions de prévoyance serait de 27,5 % en santé et de 33,1 % en prévoyance.

Contacts Presse

CTIP Miriana Clerc 01 42 66 92 58 clerco@ctip.asso.fr	FFA Mariam Sissoko 01 42 47 94 08 m.sissoko@ffa-assurance.fr	FNMF Constance Baudry 01 40 43 30 21 constance.baudry@mutualite.fr
---	--	--